Formation Emploi

Les jeunes à la sortie de l'école : Poids du chômage et risques de déclassement

Nicole Coëffic

Citer ce document / Cite this document :

Coëffic Nicole. Les jeunes à la sortie de l'école : Poids du chômage et risques de déclassement. In: Formation Emploi. N.18, 1987. De l'école à l'emploi. pp. 13-23;

doi : 10.3406/forem.1987.1203

http://www.persee.fr/doc/forem_0759-6340_1987_num_18_1_1203

Document généré le 23/03/2016

Résumé
Les jeunes sortent du système scolaire à un âge de plus en plus élevé et avec un niveau de formation meilleur que par le passé. Ils ne se présentent pas tous immédiatement sur le marché du travail. Un nombre croissant et non négligeable d'entre eux transitent par des situations intermédiaires entre la formation et la vie active comme l'apprentissage et les stages de formation.
Pour ceux qui entrent immédiatement dans la vie active, les risques de chômage se sont fortement accrus depuis une dizaine d'années, et ce d'autant plus que le niveau d'études était faible. Cependant, les deux dernières années donnent des signes d'amélioration.
Le nombre de jeunes occupant un emploi neuf mois après leur sortie du système scolaire est passé de 540 000 en 1973 à 290 000 en 1985. Ils subissent comme les autres les effets du ralentissement économique. Mais de surcroît, leur part dans l'ensemble des embauches a décru.
Pour les moins diplômés, les risques de déclassement sont importants. Ainsi, 40 % environ des garçons titulaires d'un CAP ou d'un BEP deviennent ouvriers non qualifiés à la sortie de l'école. En revanche, la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur continuent à s'insérer dans des emplois correspondant à leur niveau de formation.

Abstract
Nicole Coëffic, Young people graduating from school : the weight of unemployment and the risks of downward mobility.
Young people leave the school system at a more and more advanced age and with a higher level of education than they did in the past. Not all of them move into the labour market immediately. An increasing and not insignificant number of them pass through intermediate situations between education and active life such as apprenticeship and training programs.
For those who immediately enter active life, the risk of unemployment has considerably increased in the last ten years, especially in cases of a low educational level. The last two years, however, have shown signs of improvement.
The number of young people who have a job nine months after leaving the school system sank from 540,000 in 1973 to 290,000 in 1985. Like the others, they were subject to the effects of an economic slowdown. But what is more, their portion of total hiring was reduced.
For the more educated, the risks of downward mobility are great. About 40 % of the young men holding CAP or BEP diplomas become non-skilled workers upon leaving school. On the other hand, the majority of young people holding diplomas of higher education continue to find jobs that correspond to their educational level.

Zusammenfassung
Nicole Coëffic, Die Jugendlichen beim Abgang aus der Schule : Gewicht der Arbeitslosigkeit und Deklassifizierungsrisiken.
Beim Abgang aus dem Schulwesen sind die Jugendlichen immer älter und besser ausgebildet als in der Vergangenheit. Sie befinden sich nicht alle sofort auf dem Arbeitsmarkt. Eine steigende und beachtenswerte Zahl von ihnen ist in einer Zwischensituation wie einer Lehrlingsausbildung oder einem beruflichen Praktikum.
Bei denjenigen, die sofort in das Erwerbsleben eintreten, sind seit zehn Jahren die Risiken, arbeitslos zu werden, stark gestiegen, zumal ihr Ausbildungsniveau niedrig ist. In den zwei letzten Jahren sind jedoch Zeichen einer Verbesserung dieser Situation sichtbar.
Die Zahl der Jugendlichen, die neun Monate nach dem Abgang aus dem Schulwesen einen Arbeitsplatz gefunden haben, ist in der Zeit zwischen 1973 und 1985 von 540000 auf 290000 zurückgegangen. Wie die anderen Arbeitnehmer erfahren die Jugendlichen die Folgen des wirtschaftlichen Rückgangs, aber dazu ist ihr Anteil in den gesamten Einstellungen niedriger geworden.
Für diejenigen, die am wenigsten ausgebildet sind, sind die Risiken einer Deklassifizierung von Bedeutung : 40 % der männlichen CAP-BEP Absolventen (Berufsfachschulabsluss) werden ungelernte Arbeiter. Dagegen findet weiter die Mehrheit der Hochschulabsolventen Arbeitsplätze, die ihrem Ausbildungsniveau entsprechen.

creative commons

ETUDES ET RECHERCHES

LES JEUNES A LA SORTIE DE L'ÉCOLE : POIDS DU CHÔMAGE ET RISQUES DE DÉCLASSEMENT *

par Nicole Coëffic

Les jeunes sortent du système scolaire à un âge de plus en plus élevé et avec un niveau de formation meilleur que par le passé. Ils ne se présentent pas tous immédiatement sur le marché du travail. Un nombre croissant et non négligeable d'entre eux transitent par des situations intermédiaires entre la formation et la vie active comme l'apprentissage et les stages de formation. Pour ceux qui entrent immédiatement dans la vie active, les risques de chômage se sont fortement accrus depuis une dizaine d'années, et ce d'autant plus que le niveau d'études était faible. Cependant, les deux dernières années donnent des signes d'amélioration.

Le nombre de jeunes occupant un emploi neuf mois après leur sortie du système scolaire est passé de 540 000 en 1973 à 290 000 en 1985. Ils subissent comme les autres les effets du ralentissement économique. Mais, de surcroît, leur part dans l'ensemble des embauches a décru.

Pour les moins diplômés, les risques de déclassement sont importants. Ainsi, 40 % environ des garçons titulaires d'un CAP ou d'un BEP deviennent ouvriers non qualifiés à la sortie de l'école. En revanche, la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur continuent à s'insérer dans des emplois correspondant à leur niveau de formation.

*
**

Environ 800 000 jeunes quittent le système scolaire chaque année (encadré p. 16) Ils ne se présentent pas tous immédiatement sur le marché du travail (tableau 1). Une part non négligeable transite par des situations intermédiaires entre l'école ou la vie active pour améliorer leur formation et faciliter leur insertion professionnelle. Selon l'enquête Emploi, 17 % des garçons et 8 % des filles ayant quitté l'école en 1985 se dirigent vers l'apprentissage. En outre un nombre croissant, mais difficile à évaluer avec précision, passe par un ou plusieurs stages de formation (1).

Par ailleurs, 22 % des garçons partent effectuer leur service national dans les quelques mois qui suivent la fin des

Tableau 1

DESTINATIONS DES JEUNES NEUF MOIS APRÈS LA SORTIE DE L'ÉCOLE

	Garçons		Filles	
	En milliers	%	En milliers	%
Emploi [1]	127	32	165	44
Apprentissage	69	17	31	8
Stage [2]	31	8	36	10
Service national	90	22	–	–
Chômage	78	19	118	32
Inactivité	8	2	24	6
Total	403	100	374	100

Source : Enquête Emploi de mars 1986.

(1) Y compris TUC.

(2) Estimation fragile : les stages ne sont pas très bien repérés dans l'enquête Emploi.

Lecture.

Sur 403 000 garçons sortis du système scolaire en 1985, 127 000 occupaient un emploi en mars 1986, soit 32 %.

études. Enfin, un petit nombre de jeunes restent inactifs, de façon temporaire s'il s'agit de personnes en attente d'entrée en stage ou d'incorporation, de façon prolongée s'il s'agit de jeunes femmes qui renoncent à prendre une activité professionnelle pour s'occuper de leur famille.

Les garçons entrent deux fois plus souvent en apprentissage que les filles, et une part importante d'entre eux partent au service national peu de temps après la sortie de l'école ; ils sont donc beaucoup moins nombreux à entrer dans la vie active dès la fin de leurs études initiales. Ainsi, 32 % des garçons ayant quitté l'école en 1985 occupent un emploi (hors stage et apprentissage, mais y

Formation Emploi n° 18 - avril-juin 1987 - La Documentation Française.

Cet article a été publié dans le n° 193-194 d'*Économie et Statistique*, novembre-décembre 1986 - Nous remercions l'INSEE, la rédaction d'Économie et Satistique et l'auteur qui nous ont autorisés à reproduire l'article.

* *Cette étude reprend les principales conclusions des « Bilans Formation-emploi » élaborés dans le cadre d'un groupe de pilotage qui, sous la responsabilité de l'INSEE, associe les principaux organismes producteurs de données sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes. La liste des participants figure dans l'encadré p. 22.*

(1) Cf. cependant l'article de J.-L. Heller, « Emplois précaires, stages : des emplois « faute de mieux », *Économie et Statistique* n° 193-194, novembre-décembre 1986, ainsi que l'annexe sur les situations des jeunes de 16 à 25 ans, p. 23.

ÉVOLUTION DES TAUX DE CHÔMAGE
NEUF MOIS APRÈS LA SORTIE DE L'ÉCOLE
SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME

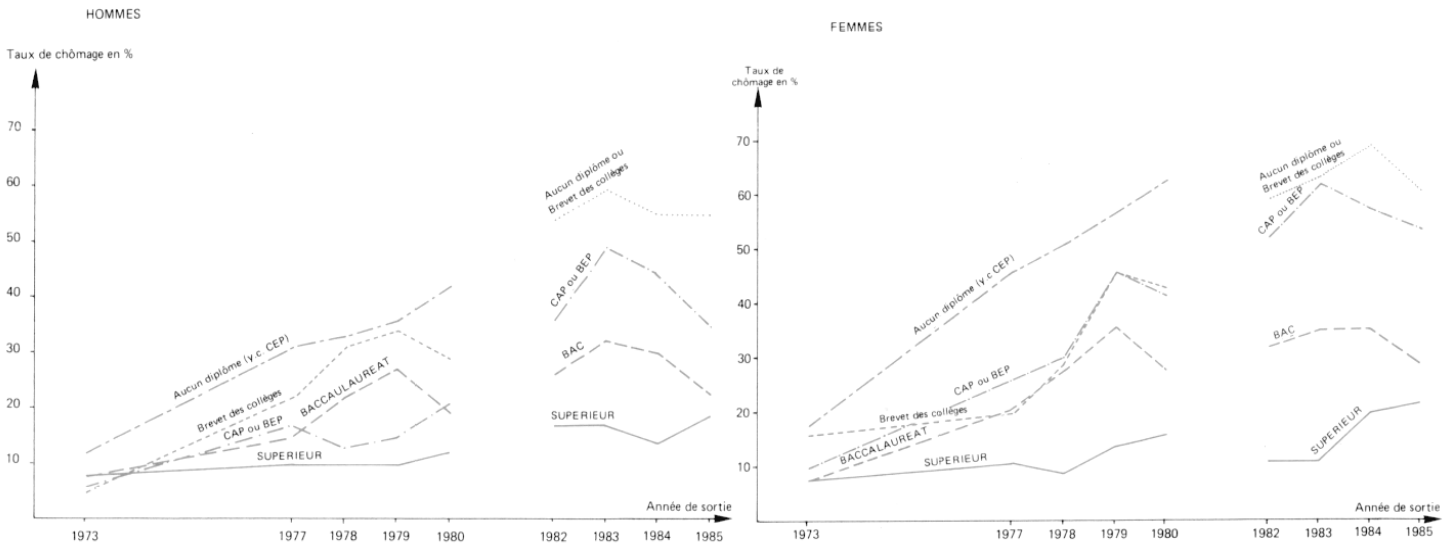

Source : Enquête Emploi.

Le taux de chômage est ici le rapport du nombre de chômeurs à l'effectif des actifs (non compris apprentis) multiplié par 100. On considère donc que les apprentis ne sont pas des actifs. Les TUC, depuis qu'ils existent, sont inclus parmi les actifs ; ils sont donc pris en compte dans le calcul des taux de chômage sur les deux dernières années. A partir de 1982, les diplômés du brevet des collèges sont regroupés avec les « sans diplômes » (y compris diplômés du CEP).
Les données des bilans 1974 à 1976 ne sont pas disponibles.

compris TUC) en mars 1986, et 19 % en recherchent un (44 % et 32 % respectivement pour les filles). Au total, 51 % des garçons et 76 % des filles sont donc actifs.

LA SORTIE DE L'ÉCOLE : LE POIDS DU CHÔMAGE

En mars 1986, neuf mois après la sortie de l'école, les jeunes sont souvent au chômage : le taux de chômage, c'est-à-dire le nombre de chômeurs rapporté à celui des actifs, atteint 40 % (2).

Pour les garçons comme pour les filles, les taux de chômage décroissent quand le niveau de diplôme augmente. Mais l'éventail est d'amplitude plus grande pour les filles. A niveau de diplôme égal, le taux de chômage des jeunes filles est plus élevé que celui des garçons, sauf pour les diplômes d'enseignement supérieur.

Les diplômés de l'enseignement supérieur et les autres

Depuis 1973, les taux de chômage à la sortie de l'école ont beaucoup augmenté à tous les niveaux de diplôme sauf au-delà du baccalauréat où la tendance est beaucoup moins sensible (graphique ci-dessus). D'une façon générale, la croissance du taux de chômage a été d'autant plus forte que le niveau de formation était peu élevé. Les écarts se sont donc fortement creusés entre les détenteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur et les non-diplômés.

Cependant, les jeunes sortant de l'école en 1985 sont moins souvent chômeurs que ceux ayant quitté l'école un ou deux ans plus tôt. Ceci est la conséquence directe du développement des stages ou positions intermédiaires de toute nature (TUC, formation en alternance...).

Le passage par l'apprentissage est-il payant ?

L'apprentissage est une formation alternée qui associe l'exercice d'un métier chez un employeur à une formation donnée dans le cadre d'un centre de formation d'apprentis. Ce dispositif permet de préparer un CAP ou, plus rarement, un autre diplôme de niveau V (cf. encadré p. 15). L'obtention d'un diplôme en fin d'apprentissage est loin d'être systématique, puisque le taux de réussite des apprentis au CAP en 1983 est de 47 %. Pour les élèves qui sortent des lycées d'enseignement professionnel (LEP), ce même taux atteint 60 % environ.

L'apprentissage devrait permettre une embauche relativement rapide, puisqu'une partie des apprentis conservent leur emploi chez leur maître d'apprentissage. De fait, le taux de chômage des apprentis, neuf mois après l'obtention de leur CAP, est moins élevé que celui des

(2) Les actifs comprennent les personnes ayant un emploi et les chômeurs. Dans les « Bilans Formation-emploi », on compte comme chômeurs les personnes qui se déclarent spontanément comme tels. Le chômage, ainsi mesuré, n'est donc pas conforme à la définition du Bureau international du Travail. Par ailleurs, les taux de chômage sont obtenus ici en ne comptant pas les apprentis parmi les actifs occupés. Ils sont considérés comme scolarisés et ne figurent donc pas au dénominateur des taux. Si les apprentis sont inclus dans les actifs occupés, le taux de chômage, neuf mois après la sortie de l'école, est évidemment plus faible : 33 %.

L'ENTRÉE EN APPRENTISSAGE

La quasi-totalité des entrants en apprentissage (ou en pré-apprentissage) viennent directement du système scolaire et ont quitté l'école « sans formation ». Le flux d'entrées en apprentissage était à la rentrée 1983 de 109 000, ce qui représentait environ 60 % des sorties « sans formation ». Le flux de sorties en juin 1983 était d'un volume à peu près identique : 116 000. L'apprentissage dure en moyenne deux ans, et le « stock » d'apprentis est actuellement un peu supérieur à 200 000.

L'apprentissage a connu un succès certain auprès des employeurs, l'augmentation quasi ininterrompue du flux d'entrées entre 1973 et 1979 en témoigne. La hausse est désormais stoppée. Plusieurs facteurs pourraient être à l'origine de ce changement de tendance. Tout d'abord, les patrons qui utilisent l'apprentissage pour se constituer une main-d'œuvre qualifiée n'ont plus besoin de recruter de nouveaux apprentis dès lors qu'ils ont atteint leurs objectifs ; ce mode de formation de la main-d'œuvre ne fonctionne que pour un champ d'activités et d'entreprises limité. Par ailleurs, il se peut que l'accroissement des difficultés économiques ait fini par peser sur les possibilités d'embauche d'apprentis. Enfin, il se pourrait qu'au lieu de recruter des apprentis, un certain nombre d'employeurs aient préféré avoir recours aux nouvelles formules de stages en alternance.

élèves sortis de lycées d'enseignement professionnel avec un CAP ou un BEP : 28 % contre 46 %. Mais il se pourrait que cet avantage des anciens apprentis au moment de l'embauche ne se maintienne pas par la suite. C'est du moins ce que suggèrent certains éléments tirés de l'Observatoire des entrées dans la vie active du CEREQ (Cf. encadré p. 22). Toutefois, sortants de LEP et sortants d'apprentissage ne sont pas en situation de complète concurrence : ils se présentent sur des marchés du travail en partie distincts. Les entreprises qui embauchent des apprentis diffèrent en effet de celles qui recrutent des jeunes issus directement du système scolaire. Les premières sont plus souvent des petites entreprises artisanales.

Le service national : un « débouché » fréquent au sortir de l'école

Selon l'enquête Emploi, 220 000 garçons sont partis au service national entre mars 1985 et mars 1986. Les effectifs d'une génération masculine étant d'environ 400 000, cela signifie que près de 55 % des jeunes gens accomplissent leurs obligations légales (3). La part des jeunes en provenance du système scolaire ou de l'apprentissage s'est nettement accrue : elle atteint 48 % en 1983 contre 28 % en 1977. Cette augmentation a sans doute plusieurs causes.

Tout d'abord l'âge de fin de scolarité s'élève et se rapproche donc de l'âge d'incorporation. On peut supposer aussi qu'en raison même de leurs difficultés d'insertion, un certain nombre de jeunes demandent à être incorporés dès que possible, parfois même par anticipation s'ils n'ont pas atteint 18 ans. La part des jeunes qui partent effectuer leur service dès 18 ans ou avant s'est d'ailleurs accrue ; à l'autre extrême, les départs tardifs ont également augmenté.

Les possibilités d'embauche à la sortie du service national se sont fortement réduites au cours de ces dernières années. Ainsi, parmi les jeunes gens ayant quitté le contingent entre mars 1985 et mars 1986, 28 % étaient au chômage et 59 % occupaient un emploi à cette dernière date ; parmi ceux qui l'avaient quitté huit ans plus tôt entre mars 1977 et mars 1978, la part des chômeurs était négligeable et celle des actifs occupés était de 90 %. Auparavant, pendant la période de transition entre l'école et le service national, les jeunes avaient une situation stable dans leur entreprise qu'ils étaient pratiquement assurés de retrouver dès leur retour.

De moins en moins de jeunes trouvent un emploi à la sortie de l'école

En raison même de la montée du chômage parmi les jeunes sortis de l'école depuis neuf mois, une part désormais peu importante occupe un emploi : 32 % seulement des garçons et 44 % des filles ayant terminé leurs études en 1985 travaillaient lors de l'enquête Emploi de mars 1986. Ces « débutants » sont beaucoup moins nombreux qu'auparavant : 290 000 en 1985, contre 540 000 en 1973. D'une part, le nombre total de recrutements sur un an a diminué d'environ 30 % depuis 1973. D'autre part, la part des débutants dans l'ensemble des embauches a baissé : 13,6 % en 1973 et 14,3 % en 1977, puis 10,6 % en 1985 (4) (tableau 2).

Par contre, les chômeurs occupent dans les embauches une place prépondérante et les jeunes recrutés à la sortie de l'école sont maintenant deux fois moins nombreux que les chômeurs embauchés. Toutefois, au cours des années récentes, le nombre global de recrutements ne diminue plus. La baisse de la part des débutants en leur sein s'est ralentie, avec en particulier le développement des TUC.

DU DIPLÔME A LA PROFESSION : DES RISQUES DE DÉCLASSEMENT

Les titulaires d'un CAP ou d'un BEP ont un risque moindre d'être chômeurs après la sortie de l'école que

(3) En réalité, le flux d'entrées au service national est sans doute un peu sous-estimé par l'enquête Emploi. Les estimations du ministère de la Défense sont supérieures d'environ 10 %.

Les nombres entre crochets renvoient à la bibliographie à la fin de l'article.

(4) Les résultats de 1973 et 1977 indiqués ici sont un peu différents de ceux qui avaient été publiés précédemment. La méthode pour repérer les recrutements à partir de l'enquête Emploi a été modifiée. En particulier, les changements d'établissements à l'intérieur de la même entreprise ne sont plus assimilés à des embauches.

La durée de scolarisation a continué de s'allonger au cours de ces dernières années, et les 800 000 jeunes qui quittent l'école chaque année ont des âges en moyenne de plus en plus élevés. En 1973, le nombre des sorties était le plus important à 16 ans, en 1979 c'est à 18 ans. En 1985, la part des sorties après 18 ans s'est encore accrue (graphique 1).

Graphique 1

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE DES SORTIES DE 1973 A 1985

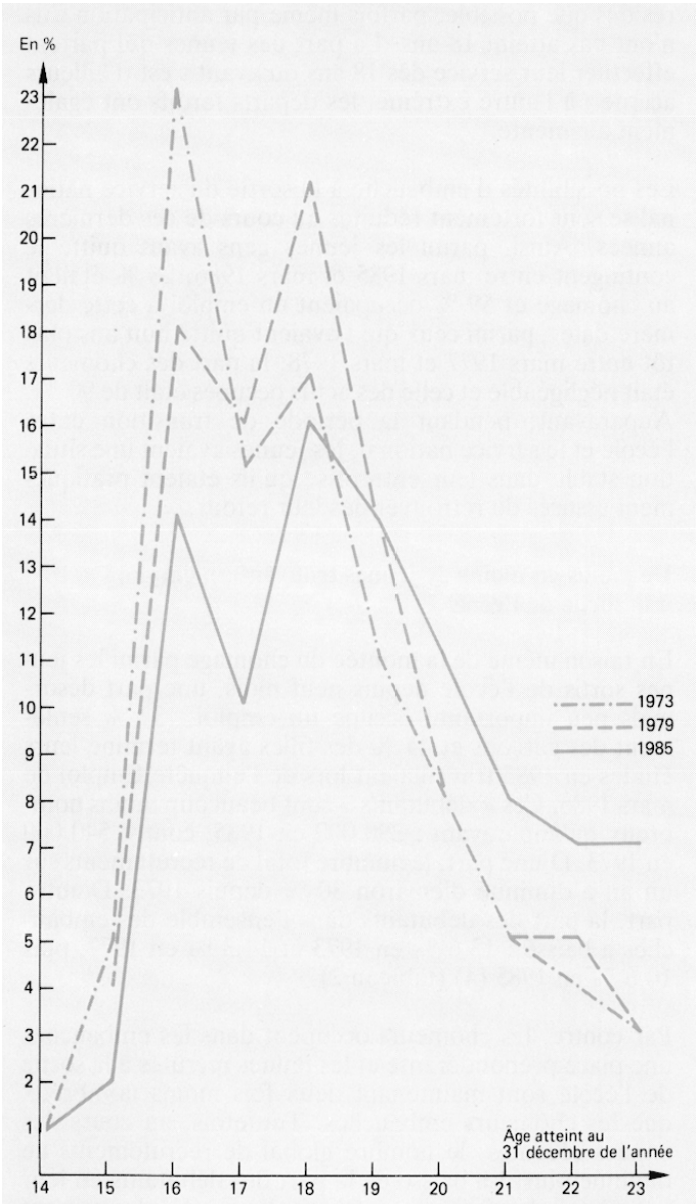

Source : SPRESE.

Lecture : La part des jeunes sortant de l'école à 16 ans était de 23 % en 1973 et de 14 % en 1985.

Une plus grande fréquence des redoublements

Dans l'enseignement secondaire, la fréquence des redoublements a beaucoup augmenté depuis plusieurs années, en particulier en fin de cinquième et de terminale de CAP et de BEP. Dans ces classes de l'enseignement technique, les taux de redoublement ont doublé en dix ans passant respectivement de 4 % à 8 % et de 5 % à 10 %. Ils se rapprochent du taux en terminale de second cycle long, traditionnellement nettement supérieur aux précédents (21 % en 1983-1984)

Cette croissance est, pour l'essentiel, consécutive à la mise en place de la réforme instituant le « collège unique » en 1977. Par ailleurs, la possibilité a été offerte aux parents de refuser l'orientation de leurs enfants vers un lycée d'enseignement professionnel, et cette nouvelle mesure a entraîné un accroissement des redoublements dans les classes qui sont des paliers d'orientation avant l'entrée dans le second cycle court, notamment en cinquième. Mais les redoublements avaient déjà tendance à s'accroître avant la mise en œuvre de ces mesures. Sans doute s'agit-il d'un mouvement de fond sous la pression de la demande de scolarisation croissante, de l'aggravation du chômage et de la dévalorisation de certains diplômes. Plutôt que de quitter l'école sur un échec, et même si on a atteint l'âge de fin de scolarité obligatoire, on redouble plus souvent qu'avant, pour aller au moins jusqu'au terme du cycle dans lequel on est engagé ou pour obtenir le diplôme terminal. Bien évidemment, la demande sociale a rencontré une volonté politique d'accroître le nombre de places en LEP, celles-ci étant plus étroitement dépendantes – à la différence des places dans l'enseignement général – d'investissements en matériel relativement coûteux.

L'augmentation des redoublements dans le secondaire ne se traduit pas systématiquement par l'élévation de l'âge moyen dans les différentes filières : les élèves de terminale de lycée sont plus jeunes qu'il y a dix ans. Ceci vient principalement de ce que l'entrée en sixième est aujourd'hui plus précoce. D'ailleurs l'âge modal coïncide désormais avec l'âge normal de 11 ans ; dix ans plus tôt, il était de 12 ans. L'orientation scolaire étant en partie liée à l'âge des élèves, la plus grande précocité en sixième se traduit bien par une diminution de l'âge moyen en terminale, mais ne compense pas les effets du redoublement dans les terminales de CAP ou de BEP. Comme ces classes occupent une place importante dans l'ensemble des sorties, l'âge moyen de sortie s'élève.

Élévation du niveau de sortie de formation

Les sorties après la classe de terminale de CAP ou de BEP sont aujourd'hui plus nombreuses, les abandons avant cette classe le sont moins. Par ailleurs, les sorties en provenance de l'enseignement supérieur sont croissantes. 31 % des jeunes qui ont quitté l'école en 1983 étaient allés au-delà du baccalauréat, contre 24 % dix ans plus tôt.

Le nombre des sorties aux niveaux les plus bas a nettement diminué entre 1973 et 1983 (graphique 2). La baisse est particulièrement marquée au niveau de la classe de troisième et des classes du second cycle court avant l'année terminale (niveau V bis). Par contre, au niveau VI, de la sixième à la quatrième, la décroissance est plus lente, moins régulière, et semble même avoir atteint un seuil depuis quelques années. Les effectifs de jeunes quittant l'école au niveau V bis étaient en 1973 plus importants que ceux n'ayant poursuivi que jusqu'au niveau VI ; c'est maintenant l'inverse. Au total, les 173 000 jeunes quittant l'école aux niveaux VI et V bis ne représentaient plus qu'environ 20 % du flux de sortie global en 1983.

La diminution du flux aux niveaux les plus bas a été compensée en grande partie par l'augmentation du nombre de sortants en année terminale de second cycle court (niveau V). Les sorties de ce niveau représentaient 33,6 % du flux global en 1973 ; en 1983, elles en constituent 36,5 %.

Toutefois, depuis 1980, le nombre de sortants au niveau V n'augmente plus et tend même à se réduire. Tout d'abord, les effectifs scolarisés dans les classes de ce niveau se sont stabilisés (sauf en terminale de BEP où le rythme de croissance reste soutenu). De plus, les poursuites d'études au-delà du niveau V continuent à se multiplier, notamment les passages de terminale de BEP en second cycle long. Enfin la fréquence des redoublements a augmenté.

Graphique 2

ÉVOLUTION DES FLUX DE SORTIE DE LA FORMATION INITIALE AUX NIVEAUX VI, V BIS ET V, APPRENTIS NON COMPTÉS COMME SCOLAIRES

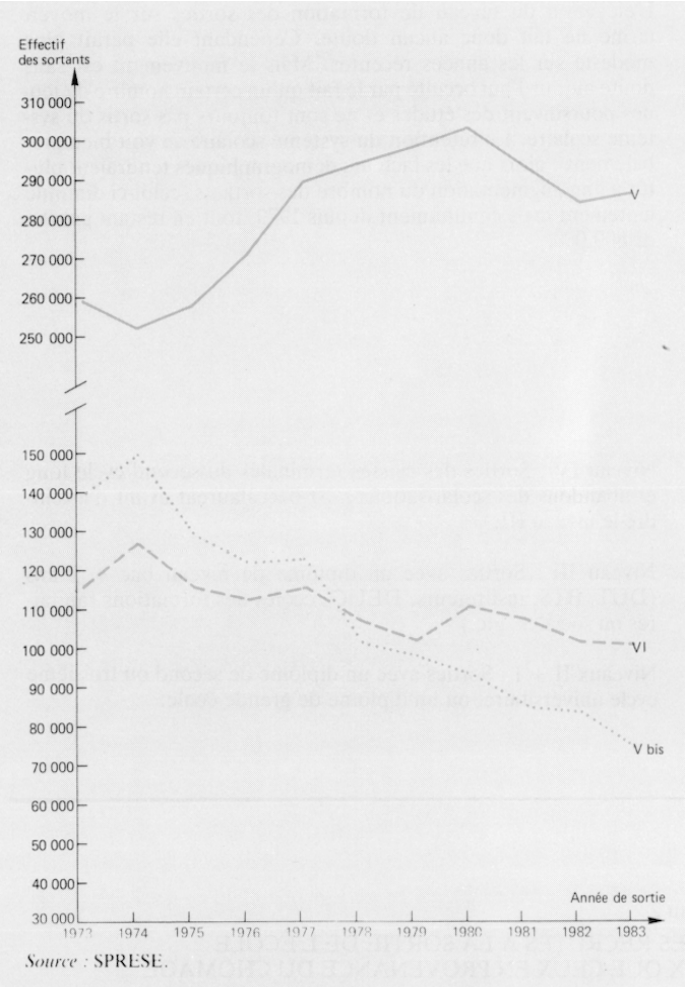

Source : SPRESE.

Le partage des sorties entre les niveaux VI, V bis et V dépend de la convention que l'on retient pour apprécier l'entrée en apprentissage. Les éléments précédents sont obtenus en considérant que l'entrée en apprentissage est une sortie du système éducatif. Si, au contraire, on inclut l'apprentissage dans la formation, comme le ministère de l'Éducation nationale a coutume de le faire, le nombre de sortants au niveau VI ou V bis est évidemment moins élevé (graphique 3) et celui des jeunes qui sortent du système éducatif au niveau V est plus important, puisqu'il inclut alors les jeunes ayant reçu par la voie de l'apprentissage une formation technologique. Aussi, avec cette convention, la part des sorties de niveau V représente en 1983 quasiment la moitié du flux global des sorties (48 %), et celle des sorties aux niveaux VI ou V bis 11 % seulement, soit 87 000 sans « formation professionnelle ». Dans ce cas, la croissance des sorties de niveau V et la baisse de celles au niveau V bis sont encore plus marquées entre 1973 et 1983 que lorsqu'on exclut les apprentis des scolaires.

Le volume des sorties après la terminale du second cycle long a peu varié depuis dix ans, ou même, à certains niveaux, est resté pratiquement stable (graphique 4). Ainsi le nombre des sorties au niveau IV secondaire ne s'est guère modifié entre 1973 et 1983. Certes, le nombre d'élèves qui poursuivent leurs études jusqu'en terminale a augmenté, mais, dans le même temps, les redoublements et surtout les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur sont devenus plus fréquents. On estime qu'actuellement tous les diplômés du baccalauréat général et 70 % des détenteurs d'un diplôme technique du même niveau (baccalauréat de technicien ou brevet de technicien) s'inscrivent dans un établissement d'enseignement supérieur.

Entre 1975 et 1978, l'effectif des élèves quittant l'école au niveau III avec un diplôme se préparant généralement en deux ans après le baccalauréat avait connu une hausse sensible. En contrepartie, les sorties au niveau IV supérieur, c'est-à-dire les abandons avant d'atteindre le niveau III, avaient baissé. Par contre, depuis 1978, le nombre de sortants de niveau III stagne, et celui des sorties de niveau IV supérieur suit une courbe, certes irrégulière, mais plutôt ascendante. Aussi, contrairement à ce qu'on observait auparavant, le nombre des étudiants qui abandonnent leurs études avant d'obtenir leur diplôme de niveau III s'accroît maintenant un peu plus vite que celui des jeunes qui arrêtent leurs études après un succès à cet examen. Cependant, on doit souligner la

Graphique 3

ÉVOLUTION DES FLUX DE SORTIE DE LA FORMATION INITIALE AUX NIVEAUX VI, V BIS ET V, APPRENTIS COMPTÉS COMME SCOLAIRES

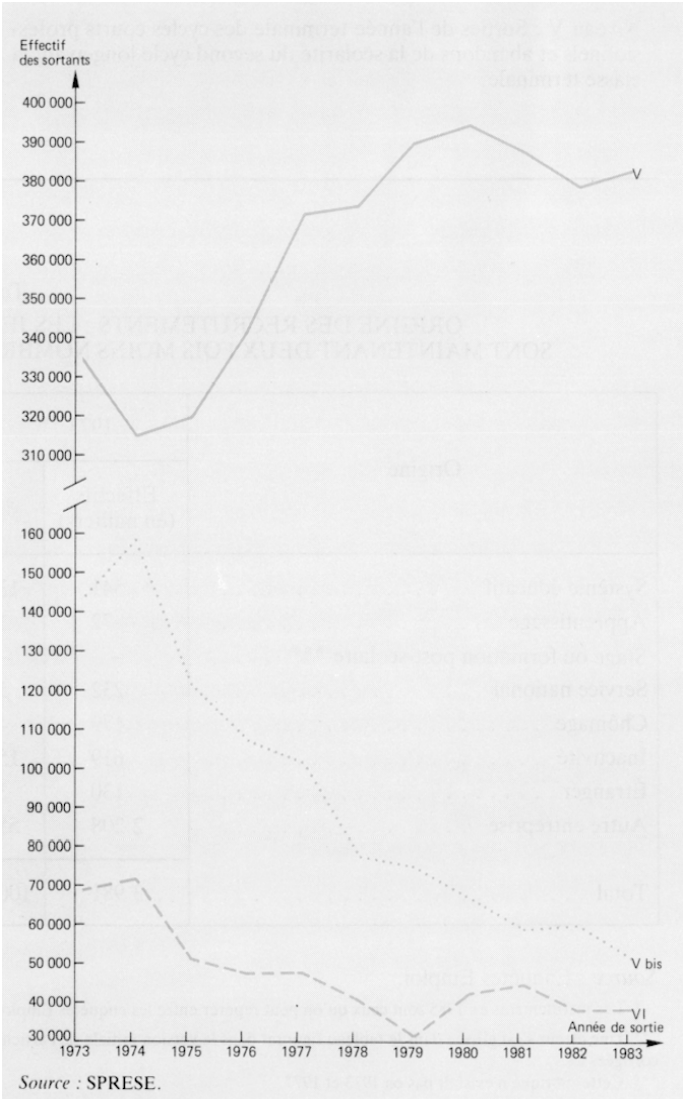

Source : SPRESE.

Graphique 4

ÉVOLUTION DES FLUX DE SORTIES
DE LA FORMATION INITIALE AUX NIVEAUX IV A I

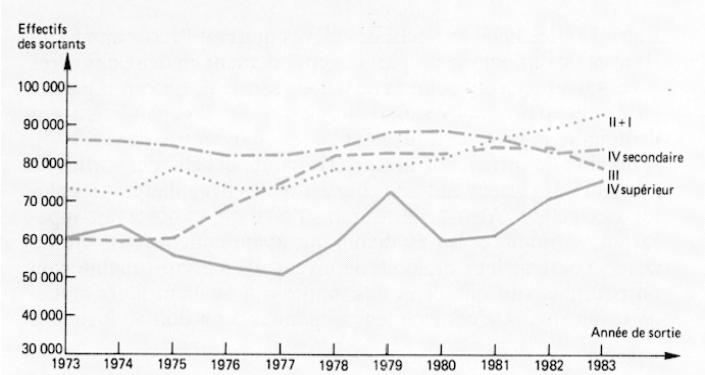

Source : SPRESE.

croissance lente, mais régulière, au cours des dix dernières années, du nombre des sortants avec un titre de niveau I ou II, croissance d'ailleurs beaucoup plus marquée pour les diplômes d'ingénieur, que pour les diplômes de troisième cycle universitaire.

L'élévation du niveau de formation des sorties sur le moyen terme ne fait donc aucun doute. Cependant elle paraît plus modeste sur les années récentes. Mais le mouvement est sans doute aujourd'hui occulté par le fait qu'un certain nombre de jeunes poursuivent des études et ne sont toujours pas sortis du système scolaire. La rétention du système scolaire se voit bien globalement : alors que les facteurs démographiques tendraient plutôt à une augmentation du nombre des sortants, celui-ci diminue lentement mais continûment depuis 1979, tout en restant proche de 800 000.

NOMENCLATURE DES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau VI : Sorties du premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e) et des formations pré-professionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

Niveau V bis : Sorties de 3e et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : Sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, instituteurs, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II + I : Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Tableau 2

ORIGINE DES RECRUTEMENTS : LES JEUNES RECRUTÉS A LA SORTIE DE L'ÉCOLE
SONT MAINTENANT DEUX FOIS MOINS NOMBREUX QUE CEUX EN PROVENANCE DU CHÔMAGE *

Origine	1973 **		1977		1983		1985	
	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%
Système éducatif	541	13,6	439	14,3	287	11,0	291	10,6
Apprentissage	72	1,8	45	1,5	42	1,6	38	1,4
Stage ou formation post-scolaire ***	–	–	–	–	54	2,1	88	3,2
Service national	232	5,8	188	6,1	144	5,5	149	5,4
Chômage	179	4,5	410	13,4	530	20,3	715	25,9
Inactivité	619	15,5	613	20,0	420	16,1	383	13,8
Étranger	130	3,3	82	2,7	34	1,3	38	1,4
Autre entreprise	2 208	55,5	1 285	42,0	1 100	42,2	1 056	38,3
Total	3 981	100,0	3 062	100,0	2 611	100,0	2 758	100,0

Source : Enquêtes Emploi.

* Les recrutements en 1985 sont ceux qu'on peut repérer entre les enquêtes Emploi de mars 1985 et de mars 1986.

** Une erreur s'est glissée dans le tableau figurant dans la version initiale de l'article publiée dans *Économie et Statistique* : certaines données de 1973 y sont erronnées et ont été corrigées ici.

*** Cette rubrique n'existait pas en 1973 et 1977.

Tableau 3

EMPLOIS OCCUPÉS * EN MARS 1986 PAR LES DÉBUTANTS SORTIS DU SYSTÈME SCOLAIRE EN 1985 SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME ET LA PROFESSION **

(en %)

Profession	Niveau de diplôme				
	Sans diplôme ou brevet des collèges	CAP ou BEP	Baccalauréat	Supérieur au baccalauréat	Total
GARÇONS					
Agriculteurs, artisans, commerçants	16	9	13	3	10
Cadres	2	–	8	48	15
Professions intermédiaires	7	6	43	37	22
Employés administratifs	11	12	8	6	9
Autres employés (de commerce ou des services aux particuliers)	7	5	4	3	5
Ouvriers qualifiés	14	27	14	1	14
Ouvriers non qualifiés	43	41	10	2	25
Total	100	100	100	100	100
FILLES					
Agriculteurs, artisans, commerçants	5	–	1	–	1
Cadres	1	1	1	24	10
Professions intermédiaires	6	6	21	54	28
Employés administratifs	48	55	64	17	41
Autres employés (de commerce ou des services aux particuliers)	21	26	12	2	13
Ouvriers qualifiés	1	5	–	2	2
Ouvriers non qualifiés	18	6	–	1	5
Total	100	100	100	100	100

Source : Enquête Emploi.

* Non compris stages et apprentissage, mais y compris TUC.

** Compte tenu de la faiblesse de l'échantillon, les résultats présentent une certaine marge d'incertitude. Ce sont des ordres de grandeur donnés à titre indicatif qui permettent d'apprécier de manière générale des différences dans les structures d'insertion. Ils doivent donc être interprétés avec prudence.

les non-diplômés, mais leur embauche s'effectue dans un grand nombre de cas au prix de l'acceptation d'un déclassement. Diplômés de l'enseignement technique court, ou non-diplômés deviennent majoritairement ouvriers. L'obtention du CAP ou du BEP (5) procure un léger avantage : elle permet d'accéder plus souvent à un poste d'ouvrier qualifié dès la sortie de l'école, mais cet avantage est étonnamment peu marqué. De plus, les garçons qui détiennent un de ces diplômes deviennent un peu plus fréquemment ouvriers non qualifiés qu'ouvriers qualifiés, et quasiment aussi souvent qualifiés que les non-diplômés (tableau 3).

Les filles quittant l'école sans diplôme, avec le CAP ou le BEP, s'insèrent majoritairement comme employées. Compte tenu de la faiblesse des échantillons concernés, les résultats de l'enquête Emploi sur les insertions neuf mois après la sortie de l'école sont fragiles, et vraisemblablement entachés d'aléas importants. En prenant un champ un peu plus large, c'est-à-dire en s'intéressant à l'ensemble des emplois occupés par les jeunes filles sorties de l'école au cours des deux ou trois années précédentes, des différences se dégagent entre les débouchés

(5) Le BEP et le CAP n'ont pas la même rentabilité sur le marché du travail. Non seulement les risques de chômage, mais aussi les débouchés ne sont pas les mêmes, selon que les jeunes détiennent l'un ou l'autre de ces diplômes. Pour éviter une analyse trop schématique, il faut aussi tenir compte de la spécialité de formation [2].

des diplômées de CAP et BEP et des non-diplômées : les filles qui détiennent un diplôme de l'enseignement technique court deviennent moins souvent ouvrières non qualifiées que les non-diplômées. Par ailleurs, les diplômées sont plus fréquemment employées administratives qu'employées de commerce ou des services aux particuliers (par exemple, coiffeuses) (6). Les non-diplômées se partagent à peu près également entre employées administratives et autres employées.

Dans les précédents bilans, la structure par niveau de qualification des emplois des débutants titulaires d'un CAP ou d'un BEP se rapprochait de celle des non-diplômés. La tendance au nivellement des débouchés des jeunes sortis de l'école avec au plus un CAP ou un BEP s'est probablement poursuivie sur la période récente. En tout cas, un facteur va dans le sens de ce nivellement : les non-diplômés, en particulier ceux qui occupent un emploi dans les quelques mois qui suivent l'école, ont un niveau d'études nettement plus élevé qu'avant. Ils ont beaucoup plus fréquemment poursuivi des études jusqu'à l'année de terminale du CAP ou du BEP, même s'ils n'ont pas obtenu le diplôme.

Les diplômés de l'enseignement supérieur résistent mieux aux risques de déclassement

L'obtention d'un titre de niveau supérieur au baccalauréat continue à garantir des possibilités d'insertion dans des emplois d'un niveau de qualification qui correspond normalement à un niveau d'études supérieur : trois quarts des diplômés de l'enseignement supérieur, filles ou garçons, occupent un emploi de « professions intermédiaires » ou de cadres. La correspondance est évidemment plus ou moins étroite selon les diverses filières [3].

Les garçons sont plus nombreux à être classés cadres dès leur premier emploi, alors que les filles s'insèrent plus fréquemment dans des « professions intermédiaires ». Il est vrai que les jeunes femmes sorties de l'enseignement supérieur ont plus souvent que les garçons arrêté leurs études après l'obtention d'un diplôme se préparant en deux ans après le baccalauréat.

Le baccalauréat ne débouche pas sur une profession déterminée

Le baccalauréat ouvre sur un éventail de débouchés très large, qualifiés ou non. Si certains baccalauréats techniques conduisent normalement vers des emplois de techniciens classés « professions intermédiaires », à l'opposé, les baccalauréats généraux ne préparent pas à l'exercice d'une profession précise. Ils sont d'ailleurs plutôt considérés non pas comme des titres d'accès direct au marché du travail mais comme des titres d'accès à l'enseignement supérieur. En effet, la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuivent maintenant des études dans l'enseignement supérieur. Par conséquent, beaucoup de bacheliers qui se présentent sur le marché du travail ont entamé des études supérieures et ont, en réalité, un niveau d'études plus élevé que celui qu'indique leur seul niveau de diplôme. Il ne faut donc pas perdre de vue cet élément lorsqu'on analyse les débouchés des bacheliers à la sortie de l'école, et qu'on cherche donc à apprécier la rentabilité de ce diplôme.

Près de la moitié des garçons sortant au niveau du baccalauréat occupent une profession intermédiaire. Une minorité est cadre. Une part non négligeable occupe un poste d'ouvrier ou d'employé. Les bachelières ont des débouchés en moyenne moins qualifiés que ceux des garçons : elles s'insèrent majoritairement comme employées administratives. Un nombre croissant de bachelières entrent en concurrence avec les diplômées d'un CAP ou d'un BEP tertiaire lors de recrutements sur des postes d'employées de bureau, et le niveau requis à l'entrée dans ces professions s'élève, atteignant de plus en plus souvent celui du baccalauréat [4].

Des possibilités de requalification quelques années après

De plus en plus souvent, les jeunes acceptent des emplois précaires de courte durée. La stabilisation dans un emploi « définitif » peut ne s'opérer qu'après plusieurs années. Certains déclassements disparaissent après quelques années d'ancienneté et l'acquisition d'un minimum d'expérience professionnelle.

Ainsi, parmi les titulaires d'un CAP ou d'un BEP qui viennent de sortir de l'école, la part des ouvriers qualifiés et celle des non-qualifiés sont assez proches ; par contre, parmi ceux ayant terminé leurs études depuis dix ans, la part des ouvriers qualifiés dépasse nettement celle des non-qualifiés (50 % contre 10 % environ). Selon toute vraisemblance, un certain nombre d'ouvriers non qualifiés en début de vie active deviennent qualifiés au bout de quelque temps, à la suite d'un changement d'entreprise ou d'une promotion interne. Pour les non-diplômés, le phénomène est analogue : ceux qui débutent sont nettement plus souvent ouvriers non qualifiés qu'ouvriers qualifiés ; mais ceux qui sont sortis de l'école depuis dix ans sont plus fréquemment qualifiés.

Outre qu'ils n'ont pas acquis d'expérience professionnelle, les jeunes qui se présentent sur le marché du travail à la sortie de l'école ont aussi le handicap de n'avoir pas accompli leur service national. Or, les diplômés du CAP ou du BEP, et à un moindre degré les non-diplômés, ont de meilleures chances d'être reconnus comme qualifiés dès lors qu'ils sont dégagés des obligations militaires.

(6) La distinction entre employés administratifs et autres employés ne s'identifie pas à un clivage par qualification. Cependant la première catégorie regroupe une part plus importante d'emplois qualifiés que la seconde.

Le phénomène de requalification progressive pour les jeunes ayant suivi une formation est beaucoup moins net pour les formations tertiaires, c'est-à-dire en fait pour les jeunes filles. De même aux autres niveaux de diplôme, baccalauréat et au-delà, l'obtention d'un emploi correspondant au niveau de formation s'effectue plus fréquemment dès la sortie de l'école.

Nicole COËFFIC
Division Emploi du Département Population-Ménages de l'INSEE.

Bibliographie

[1] J. Affichard, « Quels emplois après l'école : la valeur des titres scolaires depuis 1973 », in « L'entrée des jeunes dans la vie active », numéro spécial d'*Économie et statistique* n° 134, juin 1981.

[2] C. Beduwé et M.-H. Gensbittel, *L'insertion professionnelle des jeunes issus des classes terminales de CAP et BEP*, dossier de la Collection des études du CEREQ, n° 16, septembre 1985.

[3] « Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et leurs emplois », communication d'A. Charlot et F. Pottier (CEREQ) au colloque *Ingénieurs et cadres du XXIe siècle*, organisé par la Conférence des grandes écoles, Jouy-en-Josas, décembre 1985.

[4] F. Bruand, *Emplois de bureau et insertion professionnelle*, Collection des études du CEREQ, n° 24, juin 1986.

[5] F. Pottier, « L'avenir des diplômés de l'enseignement supérieur scientifique », *Formation Emploi* n° 10, avril- juin 1985.

[6] « Bilan Formation-emploi 1983 », CEREQ, INSEE, SPRESE, *Collections de l'INSEE*, série D, n° 110, octobre 1986.

[7] CEREQ, INSEE, SEIS, « Bilan Formation-emploi 1973 », *Collections de l'INSEE*, série D, n° 59, septembre 1978.

[8] CEREQ, INSEE, SEIS, « Bilan Formation-emploi 1977 », *Collections de l'INSEE*, série D, n° 78, avril 1981.

[9] CEREQ, INSEE, SIGES, « Bilan Formation-emploi, années 1977 à 1980 », *Archives et documents*, n° 78, mai 1983.

[10] J. Affichard et F. Amat, « L'entrée des jeunes dans la vie active », *Données sociales*, édition 1984.

[11] X. Viney, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : les pièges d'une analyse statique et quelques réponses fournies par l'étude des cheminements professionnels », *Formation Emploi* n° 4, octobre-décembre 1983.

Les « Bilans Formation-emploi » ont pour objet principal de décrire de manière détaillée les sorties du système éducatif et le devenir des jeunes à la sortie de l'école. Les embauches à la sortie de l'école sont replacées dans l'ensemble des flux de recrutement de main-d'œuvre. Dans les « Bilans Formation-emploi » les descriptions sont donc menées en termes de flux : flux de passage de l'école à la vie active, flux d'embauche sur un an (1).

Ces bilans sont mis au point dans un groupe qui réunit, sous la responsabilité de l'INSEE, les principaux services statistiques producteurs de données sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (2). Le chiffrage des bilans utilise, en effet, les résultats de diverses sources dont la mobilisation et la synthèse demandent un délai assez long. Le dernier exercice remonte ainsi à 1983 [6], mais une partie des résultats relatifs aux années 1984-1985 sont d'ores et déjà disponibles, notamment ceux de l'enquête Emploi. Ils ont été utilisés dans le présent article. Avant 1983, deux bilans détaillés (1973-1977) avaient été mis au point [7, 8], ainsi qu'une série chronologique simplifiée portant sur les années 1977 à 1980 [9]. Leurs principaux résultats avaient été présentés dans deux précédents articles [1, 10].

Les bilans sont constitués de deux volets : les sorties de la formation initiale et les destinations à la sortie de l'école.

Les sorties de la formation initiale

Les estimations des sorties de l'appareil scolaire sont réalisées sous la responsabilité du SPRESE, service statistique du ministère de l'Éducation nationale qui fait la synthèse de ses propres données et des informations fournies par les autres ministères formateurs (Agriculture, Affaires sociales et Emploi). Le calcul des flux de sortie du système éducatif s'opère d'une façon générale selon le principe de la non-réinscription. Schématiquement, les sorties d'une classe l'année n sont mesurées par différence entre les effectifs inscrits dans cette classe, l'année n − 1 et les effectifs originaires de cette classe réinscrits dans un établissement scolaire l'année n. Le résultat est d'autant plus précis que l'on connaît mieux les passages de classe à classe et entre filières de formation. L'origine scolaire des élèves est connue par les enquêtes effectuées, généralement à la rentrée, par les ministères formateurs auprès de tous leurs établissements d'enseignement. Dans l'enseignement supérieur, on utilise les enquêtes sur les diplômes délivrés, le mode de calcul des flux de sortie est un peu différent et conduit à une surestimation de ces sorties.

Ces sorties sont rapprochées de celles que permet d'évaluer l'enquête Emploi. L'enquête renseigne en effet sur la situation des personnes interrogées à un an d'intervalle. Les « sorties » de l'année n seront ici composées des personnes qui étaient élèves ou étudiants à l'enquête de mars n, et qui sont dans une autre situation en mars n + 1.

Destinations à la sortie de l'école et recrutements

Le deuxième volet des bilans est chiffré entièrement à partir de l'enquête Emploi. L'enquête permet de connaître la situation en mars n + 1 des personnes qui étaient élèves ou étudiants en mars n, c'est-à-dire le devenir des jeunes venant de quitter l'école environ neuf mois après leur sortie : emploi (hors stage et apprentissage, mais y compris TUC), apprentissage, stage, chômage, service national, autre situation d'inactivité.

L'insertion professionnelle des « débutants », ceux qui occupent un emploi neuf mois après la sortie de l'école, est figurée sous la forme d'une matrice croisant diplôme et profession exercée. L'échantillon pris en compte étant faible, l'enquête n'autorise que des analyses relativements frustes : on ne retient que quatre grands niveaux de diplômes et sept groupes de professions définis à partir de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles.

L'enquête Emploi permet de replacer les flux d'insertion à la sortie de l'école dans l'ensemble des recrutements. Certes, elle ne permet pas de saisir l'ensemble des embauches au cours d'une année ; mais on sait dénombrer, parmi les actifs occupés à un moment donné, ceux qui un an avant, soit travaillaient déjà mais dans une autre entreprise, soit ne travaillaient pas : apprentis, stagiaires, militaires du contingent, scolarisés, chômeurs, autres inactifs. L'ensemble de ces deux populations correspond, en quelque sorte, à des «recrutements nets » et l'on peut situer la place des embauches de « débutants » parmi ces recrutements nets.

L'apport de l'Observatoire des entrées dans la vie active

L'Observatoire des entrées dans la vie active est utilisé dans les bilans pour affiner certains résultats de l'enquête Emploi. Il s'agit d'un dispositif d'enquêtes géré par le CEREQ, qui porte sur des échantillons importants de jeunes sortants. Ceux-ci sont interrogés deux fois, non seulement neuf mois après la sortie, mais aussi cinq ans après la fin des études.

Cependant, jusqu'à présent, l'Observatoire ne donnait chaque année des informations que sur le quart des sortants. L'ensemble du flux de sorties était couvert par une vague de quatre séries d'enquêtes. Un nouveau système d'enquêtes vient d'être mis en place, en collaboration avec le SPRESE, qui permettra de donner des résultats annuels plus complets.

L'Observatoire des entrées dans la vie active permet de prendre en compte plus finement la filière et le diplôme, et d'avoir un recul plus important pour analyser les risques de chômage dans les premières années de vie active [11], ainsi que les relations entre débouchés à la sortie de l'école et les formations.

(1) Une annexe p. 23 complète cette présentation en termes de flux par une photographie de la situation des jeunes à un moment donné.

(2) Centres d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). Service de la prévision, des statistiques et de l'évaluation (SPRESE) pour le ministère de l'Éducation nationale. Délégation à la formation professionnelle. Service des études et des statistiques (SES) pour le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi.
Faute de pouvoir nommer tous les participants, on citera également les services statistiques des principaux autres ministères formateurs : Agriculture, Affaires sociales et Emploi (SESI), ainsi que l'AFPA (Association nationale pour la formation des adultes).

SITUATION DES JEUNES DE 16 A 25 ANS EN MARS 1986

(Extrait de : Premiers résultats n° 75)

Pris globalement, les jeunes de 16-25 ans se répartissent ainsi, en mars 1986 : un tiers est scolarisé, un tiers est dans un emploi *stricto sensu*, un sur neuf est au chômage, un sur douze est dans une situation « intermédiaire » entre formation et emploi (apprentissage, stage, formation en alternance, TUC...). Cependant, ce tableau d'ensemble masque des différences sensibles, car ces générations ne constituent nullement une catégorie homogène.

A 16-17 ans, la grande majorité des jeunes est encore à l'école (78 % environ en mars 1986). Ceux qui l'ont quittée sont pour la plupart dans une situation « intermédiaire », notamment en apprentissage. Très peu sont donc dans l'une ou l'autre des situations tranchées : emploi *stricto sensu* ou chômage.

A 18-21 ans, la part des scolarisés n'est plus que de 34 % ; à l'inverse, celle des actifs occupés *stricto sensu* atteint 27 %. La proportion des jeunes dans une situation « intermédiaire » est désormais assez importante (9 %), en raison principalement de la montée des TUC. Le chômage est élevé : 15 % des jeunes de 18 à 21 ans sont chômeurs ; le taux de chômage, calculé en rapportant le nombre de chômeurs à l'ensemble des actifs (actifs ayant un emploi + chômeurs), atteint 30 %.

A 22-25 ans, la part des jeunes qui sont encore à l'école ou à l'université devient très faible (9 %). A l'opposé, la majorité d'entre eux occupe un emploi (65 %). Le taux de chômage est beaucoup plus faible qu'à 18-21 ans : 16 %.

Entre garçon et filles, des différences apparaissent :

— dans les deux premières tranches d'âge, les taux de scolarisation féminins sont un peu plus élevés que les taux masculins ; en revanche, à 22-25 ans, les taux s'équilibrent ;

— les jeunes filles occupent moins souvent un emploi que les jeunes gens et elles sont plus fréquemment au chômage.

Entre mars 1985 et mars 1986, la progression du taux de scolarisation s'est poursuivie. Par contre, les évolutions du chômage et de l'emploi ont subi une inflexion : le nombre de chômeurs a diminué, celui des actifs ayant un emploi (y compris apprentissage, CEF, TUC, formations en alternance) s'est accru. Ces changements de tendance résultent du développement des stages ou positions intermédiaires de toute nature (TUC en particulier).

Les résultats du tableau ci-dessous sont obtenus à partie de sources différentes issues des services statistiques participant au groupe de pilotage des « bilans formation-emploi » (voir encadré p. 22)

SITUATION DES JEUNES DE 16 A 25 ANS EN MARS (1983 à 1986)

DATE D'OBSERVATION :	MARS 1983		MARS 1984		MARS 1985								MARS 1986							
Age au 1er janvier : Année de naissance :	Total (16-25 ans) 1957 à 1966	%	Total (16-25 ans) 1958 à 1967	%	16-17 ans 1967 à 1968	%	18-21 ans 1963 à 1966	%	22-25 ans 1959 à 1962	%	Total (16-25 ans) 1959 à 1968	%	16-17 ans 1968 à 1969	%	18-21 ans 1964 à 1967	%	22-25 ans 1960 à 1963	%	Total (16-25 ans) 1960 à 1969	%
SCOLARISÉS (1)	2 565 000	29,9	2 652 000	30,9	1 296 000	76,7	1 126 000	32,3	314 000	9,3	2 736 000	32,0	1 318 000	78,0	1 189 000	34,5	320 000	9,4	2 827 000	33,1
STAGIAIRES	141 000	1,6	144 000	1,7	47 000	2,8	51 000	1,5	31 000	0,9	129 000	1,5	40 000	2,4	61 000	1,8	43 000	1,3	144 000	1,7
Mesures spécifiques en faveur des jeunes :																				
programme «16-18 ans»	*61 000*		*61 000*		*45 000*		*9 000*		–		*54 000*		*38 000*		*7 000*		–		*45 000*	
programme «18-21 ans», puis programme «18-25 ans»	*30 000*		*30 000*		–		*24 000*		*6 000*		*30 000*		–		*34 000*		*14 000*		*48 000*	
Autres mesures :																				
AFPA	*20 000*		*23 000*		*1 000*		*5 000*		*9 000*		*15 000*		*1 000*		*5 000*		*9 000*		*15 000*	
programme «adultes» État ou régions	*30 000*		*30 000*		*1 000*		*13 000*		*16 000*		*30 000*		*1 000*		*15 000*		*20 000*		*36 000*	
ACTIFS AYANT UN EMPLOI (1)	3 864 000	45,0	3 634 000	42,4	221 000	13,1	1 139 000	32,7	2 155 000	63,7	3 515 000	41,1	227 000	13,4	1 186 000	34,4	2 200 000	64,8	3 613 000	42,3
Mesures spécifiques en faveur des jeunes* :																				
apprentis	*225 000*	*2,6*	*218 000*	*2,5*	*170 000*	*10,1*	*43 000*	*1,2*	–		*213 000*	*2,5*	*170 000*	*10,1*	*43 000*	*1,2*	–		*213 000*	*2,5*
contrats emploi-formation (ou emploi-adaptation)	*82 000*	*1,0*	*83 000*	*1,0*	*4 000*	*0,2*	*44 000*	*1,3*	*28 000*	*0,8*	*76 000*	*0,9*	*1 000*	*0,1*	*24 000*	*0,7*	*18 000*	*0,5*	*43 000*	*0,5*
TUC	–		–		*7 000*	*0,4*	*45 000*	*1,3*	–		*52 000*	*0,6*	*20 000*	*1,2*	*145 000*	*4,2*	*35 000*	*1,0*	*200 000*	*2,3*
jeunes volontaires	*10 000*	*0,1*	*10 000*	*0,1*	–		*5 000*	*0,1*	*5 000*	*0,1*	*10 000*	*0,1*	–		*5 000*	*0,1*	*5 000*	*0,1*	*10 000*	*0,1*
formations en alternance :																				
– stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP)	–		–		–		*1 000*	*0,0*	–		*1 000*	*0,0*	*2 000*	*0,1*	*16 000*	*0,5*	*6 000*	*0,1*	*24 000*	*0,3*
– contrats de qualification (2)	–		–		–		–		–	–	–		*1 000*	*0,1*	*3 000*	*0,1*	*1 000*	*0,0*	*5 000*	*0,1*
– contrats d'adaptation (2)	–		–		–		–		–	–	–		*1 000*	*0,1*	*22 000*	*0,6*	*16 000*	*0,5*	*39 000*	*0,5*
Emploi *stricto sensu : (hors mesures spécifiques en faveur des jeunes)*	*3 547 000*	*41,3*	*3 323 000*	*38,8*	*40 000*	*2,4*	*1 001 000*	*28,7*	*2 122 000*	*62,8*	*3 163 000*	*37,0*	*32 000*	*1,9*	*928 000*	*26,9*	*2 119 000*	*62,4*	*3 079 000*	*36,1*
SERVICE NATIONAL	249 000	2,9	235 000	2,7	2 000	0,1	200 000	5,7	42 000	1,2	244 000	2,9	2 000	0,1	192 000	5,6	57 000	1,7	251 000	2,9
CHOMEURS (3)	843 000	9,8	1 023 000	11,9	83 000	4,9	592 000	17,0	394 000	11,7	1 069 000	12,4	66 000	3,9	511 000	14,8	404 000	11,9	981 000	11,5
INACTIFS	585 000	6,8	575 000	6,7	34 000	2,0	189 000	5,4	340 000	10,0	563 000	6,6	29 000	1,7	165 000	4,8	308 000	9,1	502 000	5,9
SOLDE (4)	336 000	3,9	321 000	3,7	7 000	0,4	188 000	5,4	105 000	3,1	300 000	3,5	8 000	0,5	143 000	4,1	63 000	1,9	214 000	2,5
TOTAL	8 583 000	100,0	8 584 000	100,0	1 690 000	100,0	3 485 000	100,0	3 381 000	100,0	8 556 000	100,0	1 690 000	100,0	3 447 000	100,0	3 396 000	100,0	8 532 000	100,0

* Parmi ces mesures spécifiques en faveur des jeunes, on peut distinguer deux catégories :

— les bénéficiaires ont un contrat de travail : apprentissage, contrats emploi-formation (ou emploi-adaptation), contrats de qualification ou contrats d'adaptation.

— les bénéficiaires sont stagiaires de la formation professionnelle et n'ont pas de contrat de travail : TUC, jeunes volontaires, SIVP.

(1) Les étudiants qui travaillent en même temps qu'ils poursuivent des études sont inclus dans la catégorie « scolarisés ».

(2) Les contrats de qualification et les contrats d'adaptation existaient déjà en mars 1985, mais leur mise en place était alors tout à fait récente et leur nombre était négligeable.

(3) Il s'agit ici des chômeurs au sens du BIT à l'exclusion de ceux qui, dans l'enquête Emploi, sont aussi en cours de scolarité, en apprentissage, en stage ou au service national.

(4) L'existence d'un solde provient en partie de ce que les effectifs issus de l'enquête Emploi sont sous-estimés. En effet, une partie de la population des communautés échappe au champ de l'enquête. Le nombre des chômeurs hors champ pourrait être d'environ 10 000 ; celui des actifs ayant un emploi et celui des inactifs non saisis par l'enquête pourraient être, respectivement, d'environ 70 000 et 50 000.